

Questions de cours

1. Citer les différentes catégories de revenus imposables à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les différentes catégories de revenus imposables à l'IR sont les bénéfices industriel et commercial, les bénéfices non commerciaux, les revenus fonciers, les bénéfices agricoles, les traitements de salaires, pensions et rentes viagères et les revenus de capitaux mobiliers

2. Quelles sont les conditions pour que l'enseignement soit exonéré de TVA ?

Pour que l'enseignement soit exonéré de TVA il faut d'abord qu'il soit scolaire ou universitaires et qu'il soit dispensé par des établissements publics ou privés ou par des organismes assimilés

3. Quelle est la différence entre un apport pur et simple et un apport à titre onéreux ?

Pour les APS, l'apporteur prend un risque d'investissement car il est rémunéré en cas de bénéfice mais supporte éventuellement la perte ou la faillite de l'entreprise. Par contre les ATO sont dans tous les cas rembourser, l'apporteur ne prend donc pas de risque d'investissement

4. Citer deux (2) cas précis de retenues d'impôts libératoires pour une personne soumise à l'impôt sur les sociétés.

1^{er} Cas : Les revenus provenant des bons de caisse, la RAS est libératoire

2^e Cas : les intérêts issus d'obligations dont la durée est supérieure à 5 ans

5. Donner un cas d'une exportation de bien sans maintien du droit à déduction et un cas d'une prestation de service exemptée avec conservation du droit à déduction.

1^{er} Cas : L'exportation d'un bien exonéré d'ordre social est sans maintien du droit à déduction par exemple l'exportation d'arachide non transformée

2^e Cas : Une prestation de service effectuée hors du Sénégal est exemptée en raison du critère de territorialité et donc n'ouvre pas droit à déduction mais si cette même prestation de service ramenée au Sénégal est taxable et taxée il y a conservation du droit à déduction

6. Quelle est la différence entre la condition suspensive et la condition résolutoire ?

La condition suspensive est un événement incertain dont la réalisation permet l'exécution du contrat et il n'est dû qu'un droit fixe de 5000 alors que la condition résolutoire est un événement incertain dont la réalisation met fin au contrat et c'est le taux afférant aux droits d'enregistrement est perçus

7. Citer deux (2) cas où une société civile peut être imposée à l'Impôt sur les sociétés.

1^{er} Cas : Les sociétés civiles exerçant des opérations à caractère, industriel, commerciale, artisanale, agricole, minier et forestier

2^e Cas : les sociétés immobilières et professionnels volontairement assujettis à l'IS

8. Citer trois (3) personnes, non liées directement à l'Etat, qui peuvent opérer le précompte de TVA.

Les entreprises de BTP immatriculées à la CGE, les producteurs ou importateurs de ciments et les distributeurs des produits pétroliers. Mais uniquement pour le transport et la revente des produits énumérés

9. Que signifie le régime de la déclaration contrôlée ?

Le régime de la déclaration contrôlée est le régime des contribuables bénéficiant de revenus de catégories BNC dont le RNC égale aux produits encaissés diminués des charges décaissées

10. Quels sont les produits qui sont soumis à une taxe spécifique de 10% à l'importation ou à la première cession par un producteur local ?

Les produits qui sont soumis à une taxe spécifique de 10% à l'importation ou à la première cession par un producteur local sont : les véhicules de tourisme et les autres corps gras

11. Quelle est la différence entre l'insuffisance de prix et la dissimulation de prix.

Il y a insuffisance de prix lorsque les parties au contrat ont déclaré le véritable prix de leur transaction mais ce prix est inférieur à la valeur vénale du bien vendu, elle est fondée sur la bonne foi alors qu'il y a dissimulation de prix lorsque les parties décident de cacher le véritable prix de leur transaction à l'administration pour déclarer un prix inférieur dans le but de payer moins d'impôts, elle est fondée sur la mauvaise foi

12. Citez deux points communs et deux points de différence entre la TAF et les taxes spécifiques ?

Deux points communs entre TAF et TS : La TAF et la TS sont des impôts indirects. Les assujettis à la TAF et à la TS sont limitativement énumérés limitativement

Deux points de différence entre TAF et TS : la TAF est une taxe déductible alors que la TS est une taxe non déductible. Toutes opérations soumises à la TAF est exonérée à la TVA alors que toutes opérations soumises à la TS est soumise à la TVA

13. Citer trois événements qui obligent à régulariser la déduction de la TVA initialement opérée ?

En cas de vol non justifié de biens acquis ou produits, en cas de cession totale ou partielle d'un élément d'actif à titre onéreux ou gratuit et en cas de cessation d'activité

14. Citez deux cas où la TVA supportée sur un véhicule de transport de personne devient déductible ?

1^{er} Cas : Si le véhicule a été acquis pour être revendu à l'état neuf

2^e Cas : Si le véhicule a été acquis pour être loué par un loueur professionnel

15. Quels sont les avantages fiscaux du régime des sociétés-holdings ?

Les avantages fiscaux du régime des sociétés-holdings sont que les dividendes sont exonérés à hauteur de 100% et il y a une quote-part de 5% représentant les frais de gestion à réintégrer.

16. Quelles sont les conditions de forme de déductibilité de la taxe sur les activités financières supportées par un assujetti de la TVA ?

17. Citer quatre cas de réduction d'impôt en matière de fiscalité des revenus (IS et IR).

IS : Les avantages fiscaux, les reports déficitaires et les crédits pour investissement et exportation

IR : A abattement de 40% sur les pensions et rentes viagères mais plafonne à 1800000f et un abattement de 30% sur les salaires mais plafonne à 900000f

18. En matière de TVA, quel avantage procure l'agrément au Code des Investissements ?

En matière de TVA, l'avantage que procure l'agrément au code des investissements à une société est la suspension de la TVA sur leur programme durant la phase d'investissement.

19. Quel est le traitement fiscal de la subvention d'équipement au regard de la TVA et de l'impôt sur les sociétés ?

Au regard de la TVA, la subvention d'équipement est exclue du prorata et est non imposable à la TVA. Au regard de l'IS, la subvention d'investissement est imposable selon que le bien est amortissable ou non amortissable. Si le bien est amortissable la subvention sera amorti selon la DUP de l'immobilisation. Si le bien est non amortissable la subvention sera amortie selon la durée de la clause d'inaliénabilité s'il en existe, au cas contraire elle sera amortie selon une durée forfaitaire de 10 ans

20. Quelles sont les conditions de forme de déductibilité des provisions ?

Les conditions de forme de déductibilité des provisions sont : les provisions doivent être effectivement constatées dans les écritures comptables et elles doivent figurer sur le relevé des provisions à produire avec la déclaration

21. Quelles sont les opérations imposables à la taxe sur les activités financières (TAF) ?

Les opérations imposables à la TAF sont toutes les opérations financières réalisées par les assujettis à la TAF.

22. En quoi consiste la règle du butoir en matière de déduction de TVA. Citer deux exceptions à son application.

En matière de déduction de TVA, la règle du butoir est la date limite de déclaration de la TVA soit le 15 du mois suivant le mois de la réalisation du fait générateurs de la TVA.

En cas d'importation elle s'applique au franchissement du cordon douanier et en cas d'avance sur une opération elle s'applique à l'encaissement de l'avance

23. Qu'est qui distingue les impôts directs des impôts indirects ? Donnez en quelques illustrations.

Les impôts directs (IS et IR) sont payés directement par la personne qui supporte l'impôt alors que les impôts indirectes (TAF et TVA) sont payés par une personne qui ne pas réellement supporte l'impôt, le consommateur

24. La TVA est considérée comme un impôt « neutre » pour les assujettis et « indolore » pour les consommateurs. Discutez cette assertion et donnez en quelques illustrations.

25. Expliquer les notions d'opacité et de transparence fiscales en matière d'impôt sur le revenu

26. La TVA sénégalaise est-elle effectivement un impôt général sur la dépense ?

La TVA sénégalaise n'est pas un impôt général sur la dépense mais plutôt un impôt général sur la consommation

27. Quel est le fondement, en matière de TVA, de l'application d'une part, de la règle du butoir et d'autre part, de celle du prorata ?

En matière de TVA, le fondement de la règle du butoir est la déclaration de la TVA au plus tard le 15 du mois suivant le fait générateur. Et le fondement de la règle du prorata est le rapport du chiffre d'affaires des opérations ouvrant droit à déduction sur le chiffre d'affaires des opérations n'ouvrant pas droit à déduction. Ce prorata est appliqué sur toutes les TVA supportées communes à une activité ouvrant droit à déduction et une activité n'ouvrant pas droit à déduction.

28. Discuter succinctement l'assertion suivante : "Une créance libellée en devises étrangères a une incidence directe sur la détermination du résultat fiscal de l'entreprise".

Il s'agit des écarts de conversion. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés car c'est des pertes probables et sont enregistrés dans la comptabilité selon le principe de la prudence. Par conséquent ils ne sont pas imposables à l'IS et feront l'objet d'une déduction extracomptable du résultat fiscal. Alors que les écarts de conversion passifs sont des gains latents et ne sont pas enregistrés dans la comptabilité. Par conséquent ils sont imposables à l'IS et feront l'objet d'une réintégration dans le résultat fiscal.

29. Quelles sont les incidences du fait générateur en matière de TVA.

Il s'agit des faits générateurs

1. En matière de TVA, quelle est la différence faite- vous entre les négociants de biens d'occasion et les autres fournisseurs

Pour les négociants de biens d'occasions, la TVA supportée est calculée sur la marge alors que pour les autres fournisseurs la TVA supportée est calculée sur le prix de vente net du bien

1. Citez 4 opérations exemptées de TVA

L'activité agricole, l'activité salariée, les dons sans contreparties et les indemnités pour juste réparation d'un préjudice

2. Quand est-ce qu'une PS est réputée faite au SN

Une PS est réputée faite au SN quand le service est utilisé au SN ou que le donneur d'ordre soit établi au SN

3. Quels sont les impôts et taxes exclus de la base de TVA à l'importation

La taxe COSEC, les droits d'enregistrements et les prélèvements communautaires

5. Quel est le régime d'imposition à la TVA des abandons de créances

6. Citer 2 types de personnes qui ne peuvent être à la CGU quelle que soit leur CA.

Les personnes morales et kou kham benene nako def

7. Donner 2 cas où l'état, en tant que client ne supporte pas la TVA

8. Citer un point commun entre le régime de la suspension et le régime du précompte

9. Citer deux points de différences entre le régime du précompte et le régime de la suspension

10. Citer 5 cas où le client devient assujetti en matière de tva

A l'importation, les LBSM ou PSM, les opérations soumis au régime du précompte, les opérations soumis au régime de la suspension et les opérations effectuées par des prestataires étrangers non immatriculés au SN et n'ayant pas de représentant

11. Dans quelle catégorie d'exonération doit on ranger la vente par un commerçant établi au SN de farine de mil à un client établi au SN

Dans aucune catégorie

12. A quelles conditions une personne physique peut-elle être au régime du réel simplifié.

Si son chiffre d'affaires est compris 50 et 100 millions

13. Citer 3 éléments exclus de la base de la TVA

15. Expliquer les notions d'opacité et de transparence

16. La TVA est considérée comme un impôt "neutre" pour les assujettis et pour les consommateurs. Discutez cette assertion et donnez en quelques illustrations

18. Quelle caractéristique de la TVA permet d'assurer sa neutralité ?

19. Citer 3 PS exonérées pour des raisons d'ordre social.

La location d'immeuble nus à usage d'habitation, les prestations d'hospitalisation et l'enseignement scolaire ou universitaire rendu par des établissements publics ou privés agréés, ou par des organismes assimilés

20. Quels sont les 2 avantages dont bénéficient les personnes soumises au régime du réel simplifié qui ont adhéré à un CGA par rapport à ceux qui sont au régime réel ordinaire

21. Citer deux cas d'opérations exonérées de tva et soumis aux droits d'ENR

Les mutations d'immeubles et les cessions d'actions

- 22. Citer deux cas d'exonération en raison du statut ou de la situation du client
- 23. Citer 2 cas d'exonération sous condition de visa
- 24. Quand est-ce qu'une indemnité perçue peut-elle être recherchée en paiement de TVA

Quand elle n'est pas pour juste réparation d'un préjudice